



Ville de Pornic

## AVIS DE COURSE Mise à Jour - Version 2



Ville de BAIONA

# Course au Large Pornic - Baiona Baiona - Pornic 2010

du 24 Juillet au 6 Août 2010

Golfe de Gascogne

La Ville de PORNIC organise pour la 8<sup>ème</sup> fois, avec le concours de la Ligue de Voile des Pays de la Loire et du Club Nautique de Pornic, une course au large en deux étapes :

**Pornic - Baiona et Baiona - Pornic**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009 - 2012*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Les règles de courses de la classe HN OSIRIS
- 1.6. les RSO pour une course de catégorie 3.
- 1.7. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Les concurrents arborant une ou plusieurs publicité(s) devront se conformer aux règles ISAF en vigueur en 2010 et en particulier présenter une carte d'autorisation de port de publicité.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux monocoques d'une longueur supérieure ou égale à 8,50 mètres armés pour la navigation hauturière (voir division 240 éditée par le Ministère des transports et article 11 des RSO du présent avis de course) et possédant un moyen de propulsion mécanique fixe.
- 3.2. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.3. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 35.
- 3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné d'un chèque de participation aux frais d'organisation (libellé à l'ordre du Trésor Public) à :

Course au large Pornic Baiona Pornic

Hôtel de Ville

BP 1409

44214 PORNIC Cedex

[courseaularge@pornic.fr](mailto:courseaularge@pornic.fr)

Montant de la participation :

- 3.4.1 - Inscriptions et chèques envoyés **avant le 10 avril 2010** :  
en équipage => 330 € en double ou en solitaire => 280 €
- 3.4.2 - Inscriptions et chèques envoyés **après le 10 avril 2010** :  
en équipage => 430 € en double ou en solitaire => 380 €
- 3.4.3 - Communications balise Dolink => 21 €

#### **Date limite des inscriptions le 7 juin 2010.**

Réunion des skippers le samedi 24 avril 2010 à Pornic. *(sous réserve de modification de date par l'organisateur)*

- 3.5. La course au large est ouverte aux équipages, aux équipages en double et aux solitaires. Les mineurs devront être titulaires d'une autorisation parentale et ne pourront courir en catégorie « solitaire », en catégorie « double » la présence d'un majeur est obligatoire.
- 3.5.1. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical autorisant la pratique de la voile de compétition.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité valide pour 2010.Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### **4. PROGRAMME**

- 4.1. Accueil des bateaux au port de la Noëveillard à partir du 23 juillet 2010  
Confirmation d'inscription : à partir du 23 juillet 09h00 au secrétariat installé au rez-de-chaussée de la capitainerie du port de plaisance de la Noëveillard à Pornic.
- 4.2. **Vendredi 23 Juillet** à partir de 09h00 : visite de sécurité pour les bateaux stationnés à Pornic
- 4.3. **Samedi 24 Juillet** à partir de 09h00 : visite de sécurité
  - 17h00 : Parade dans le vieux port de Pornic
  - 20h00 : Repas des équipages en présence de la délégation officielle de Baiona
- 4.4. **Dimanche 25 Juillet** : 08h00 briefing skippers Club nautique Port de la Noëveillard,  
12h00 : Départ de la course PORNIC –BAIONA.
- 4.5. **28 et 29 Juillet** : Arrivée estimée des premiers concurrents.
- 4.6. **Vendredi 30 Juillet** en soirée : Remises des prix de la course Pornic Baiona et repas des équipages.
- 4.7. **Dimanche 1<sup>er</sup> Août** à 16h00 : Départ de la course BAIONA-PORNIC
- 4.8. **5 et 6 Août** : Arrivée estimée des premiers concurrents
- 4.9. **Samedi 7 Août** à 20h00 : Remise des prix BAIONA-PORNIC.

#### **5. JAUGE**

- 5.1.1. chaque voilier doit produire, avant le 7 juin, une carte d'identité Handicap National valide pour 2010. Pour l'obtenir, adresser votre demande de certificat de jauge à :
- 5.1.2. au jugeur de l'épreuve : Maurice VIAUD – [maurice.viaud@free.fr](mailto:maurice.viaud@free.fr)
- 5.1.3. au délégué HN de la ligue des Pays de La Loire : Maurice VIAUD – [maurice.viaud@free.fr](mailto:maurice.viaud@free.fr) .

#### **6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 23 Juillet 2010.
- affichées selon la Prescription Fédérale.

#### **7. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants :

Course 1 : PORNIC - BAIONA  
Course 2 : BAIONA - PORNIC

#### **8. CLASSEMENT**

- 8.1. Dans chaque catégorie, monocoques, le classement course (étape) sera établi en calculant le temps compensé de chaque voilier selon la méthode temps/distance.

Le classement général sera établi en additionnant les temps compensés obtenus par chaque voilier aux deux courses.

**8.2.** Il sera établi en monocoques plusieurs groupes de classement en fonction du nombre d'inscrits :

**8.2.1.** Classements multi séries monocoques.

**8.2.2.** Classement(s) monotype(s) si 5 bateaux au moins du même type sont inscrits.

**8.2.3.** Classement équipage en double si 5 bateaux au moins en double sont inscrits .

**8.2.4.** Classement en solitaire si 5 bateaux au moins en solitaire sont inscrits.

**8.2.5.** Classement du Challenge Youenn ROUSSE pour les solitaires, les doubles et les équipages.

## **9. PENALITES**

**9.1.** La pénalité pour une infraction à une règle du chapitre 2 est une rotation de deux tours conformément à la règle 44.2 des R.C.V.. Tous les concurrents ayant effectué une pénalité de rotation pour une règle du chapitre 2 doivent déposer une reconnaissance écrite auprès du secrétariat du jury. A défaut, la pénalité sera réputée n'avoir pas été effectuée.

**9.2.** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

Pour une infraction à la définition de prendre le départ et pour les règles 28 et 31 des R.C.V., une infraction à ces règles pourra être après instruction, sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du temps réel de course à la disqualification.

## **10. FERMETURES DE LIGNE**

La ligne d'arrivée à Baiona sera fermée le 30 Juillet à 16h00.

La ligne d'arrivée à Pornic sera fermée le 6 Août à 16h00.

## **11. ARMEMENTS**

**11.1.** Tous les voiliers devront être armés en fonction de la législation en vigueur pour une navigation hauturière et respecter les RSO pour une course de catégorie 3 (Réglementations Spéciales Offshore, consultable et téléchargeable en version française sur le site Internet FFVoile, page «Arbitrage», rubrique «Règles et Documents»).

Une journée information RSO et Sécurité sera proposée en avril par l'organisateur pour les skippers et équipiers inscrits à la course.

**11.2.** Chaque voilier devra posséder un moteur fixe de propulsion. Il devra fournir une vitesse minimale de 6 nœuds par mer belle.

**11.3.** De plus, chaque voilier devra avoir une quantité minimale de carburant suffisante pour satisfaire aux exigences du rechargement des batteries pour la durée de la course et pour propulser au moteur à la vitesse minimale précisée ci-dessus pendant au moins 36 heures

**11.4.** De plus, chaque voilier devra avoir une batterie séparée dont le premier usage est le démarrage du moteur.

## **12. SECURITE**

**12.1.** Les bateaux devront posséder :

**12.1.1.** une radio VHF fixe 25 watts / 55 canaux, avec antenne en tête de mât et antenne de secours. Une VHF avec ASN (Appel sélectif Numérique) est fortement conseillée.

**12.1.2.** une VHF portable étanche ou dans une pochette étanche.

**12.1.3.** un système de positionnement automatique par satellite (GPS)

**12.1.4.** Le port du gilet est obligatoire.

**12.1.5.** Le port d'un flash-light la nuit est obligatoire pour les équipiers ainsi que la présence à bord d'une perche «type IOR».

**12.1.6.** L'organisateur fournira un système de positionnement par balise.

**12.1.7.** La présence à bord d'un téléphone par satellite est vivement recommandée.

## **13. PRIX**

Des coupes et récompenses seront remises aux premiers à l'arrivée de chaque étape, en fonction des différents classements. Le trophée « Pornic - Baiona – Pornic » sera attribué au vainqueur du classement général scratch en monocoque sur les deux étapes.

**14. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

**15. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

